

Biotope

22 boulevard Maréchal Foch
BP58 - 34140 Mèze
Tel : 04 67 18 67 77
siegesocial@biotope.fr



ABBAYE DE VALMAGNE

1139

Abbaye de Valmagne,
34560 Villeveyrac
Tél : 04 67 78 06 09
rdallaines@valmagne.com
phdallaines@orange.fr

À Mèze, le 15 décembre 2023

Madame
La Directrice de l'eau et de la Biodiversité
Célia de Lavergne

À l'attention de Madame la Directrice de l'eau et de la Biodiversité

Objet : Compléments au dossier de Demande d'agrément du SNC de l'Abbaye de Valmagne, communes de Villeveyrac et Montagnac (34) déposé le 13 octobre 2023

Madame,

Veillez trouver ci-joint le document complété à la suite de vos remarques. Ce dernier intègre des mises à jour surlignées en bleu ciel pour en faciliter la relecture. Les modifications les plus importantes concernent :

- La réaffirmation de la bonne séparation des financements de l'opération du SNC et de ceux des aides de la PAC, de l'agriculture biologique et des MAEC. Pour une meilleure cohérence de la gestion, le plan de gestion intègre l'ensemble des parcelles du site. Mais dans le calcul des UC qui seront mis à la vente, sont explicitement écartées : les surfaces des cultures arables et les bandes enherbées de 5 m. Sont aussi respectées et non dupliquées les aides pour les bonnes conditions suivantes : les BCAE 1, 2 et 9 qui oblige au maintien et à la non-conversion des prairies, et à l'interdiction de destruction zones humides, et les BCAE 4 et 8 pour le maintien des bandes tampons et éléments du paysage, et les BCAE 3, 5, 6 et 7 concernent les terres arables sur lesquelles nous n'avons pas d'opérations.
- Une augmentation de la surface des parcelles intégrant le programme passant de 228 ha à 241 ha.
- Une révision complète des stades de chaque parcelle notamment sur les espaces de plaine.
- Une généralisation des opérations de restauration des sols et des plantations dans les parcelles de vignes.
- Une intégration dans le programme de « milieux forestiers » et des actions sur les boisements mûres de pins pour mieux favoriser la régénération et donc mieux anticiper les changements climatiques.
- Une meilleure intégration des changements climatiques dans les opérations.
- La prise en compte de l'état biologique des sols tout particulièrement pour les parcelles de vignes.



Nous restons à votre disposition.

Par ailleurs, un envoi par mail à M Perret nous semble la solution la plus efficace, pour la transmission des documents que nous souhaitons confidentiels concernant les statuts de la société de projet et l'ORE, qui définit et cadre les engagements du propriétaire et de l'exploitant sur 32 et 60 ans.

Enfin, nous sommes disposés à mettre à disposition la base de données des parcelles décrivant les stades initiaux et d'objectifs, les surfaces, les coefficients et donc les unités compensatoires envisagées à la vente. Pour cela, nous souhaitons avoir plus de précision sur les destinataires de cette base et ce qu'ils souhaitent en faire.

Le dossier zippé transmis comprend les documents suivants :

- La présente lettre
- Le dossier technique d'agrément et ses annexes mis à jour au 15 décembre

Cordialement

Anne-Lise MELKI, Directrice Générale de Biotope

Pour ordre Mathias PRAT



Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone au : 06 24 47 75 57 ou par courriel almelki@biotope.fr ou mprat@biotope.fr